



# PLAN CLIMAT

de la Polynésie française



## BILAN DE MISE EN OEUVRE

PREMIÈRE ANNÉE



# SOMMAIRE

## 1. INTRODUCTION

05

- 1.1 *Rétrospective : une démarche construite dans la durée*
- 1.2 *Structuration des métiers : se donner les moyens d'agir*
- 1.3 *Gouvernance : des instances relancées et structurées*
- 1.4 *Rappel des recommandations du CESEC*

## 2. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

10

- 2.1 *Un territoire dépendant aux énergies fossiles et vulnérable face au changement climatique*
- 2.2 *La stratégie climatique du Pays : atténuation et adaptation*
- 2.3 *Les objectifs pris*

## 3. BILAN D'AVANCEMENT ET TRAJECTOIRE

15

- 3.1 *Un avancement sous-estimé*
- 3.2 *Un plan d'actions qui doit s'accélérer et s'étoffer*
- 3.3 *La trajectoire climatique du Pays*
- 3.4 *L'empreinte carbone polynésienne*

## 4. DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS

19

- 4.1 *Les avis des comités citoyen et scientifique*
- 4.2 *Les recommandations techniques*
- 4.3 *Les recommandations d'organisation*

## 5. STRATÉGIE POUR LA FIN DU MANDAT (2028)

22

- 5.1 *La vision globale proposée*
- 5.2 *Priorisation ministérielle*
- 5.3 *Le renforcement de la gouvernance : les comités interministériels*
- 5.4 *Focus sur la première thématique : la transition juste*
- 5.5 *Le renforcement du volet adaptation au changement climatique*
- 5.6 *Étude anthropologique et communication*

## 6. LES RÉSULTATS DU COMITÉ DE PILOTAGE DE 2026

28

- 6.1 *Un COPIL sous le signe de l'accélération*
- 6.2 *Les échanges et débats*
- 6.3 *Les arbitrages actés*

## 7. CONCLUSION

27

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

## BILAN 1 AN DE MISE EN ŒUVRE

### Un territoire face à une double urgence

La Polynésie française est l'un des territoires les plus vulnérables face au changement climatique : composée à 98 % d'océan et d'îles basses, elle cumule des expositions multiples dont les effets sont déjà mesurables. Les températures ont augmenté de +1,1 °C depuis le milieu du XXe siècle — jusqu'à +1,55 °C dans les Îles de la Société — et pourraient atteindre +1,6 °C en milieu de siècle selon la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC). Le rythme d'élévation du niveau de la mer s'est accéléré à 3,3 mm/an depuis 1990 : d'ici 2050, l'aéroport de Faa'a pourraient exposé à des submersions annuelles. Les lentilles d'eau douce des atolls sont menacées par la salinisation. Selon le GIEC, 80 % des coraux seraient détruits dès 1,5 °C de réchauffement, menaçant les ressources halieutiques et la protection des côtes. Dans le même temps, l'empreinte carbone polynésienne atteint 12,3 tCO<sub>2</sub>e/hab — son plus haut niveau historique, soit six fois l'objectif des Accords de Paris. Face à cette double urgence, le PCPF agit sur deux leviers indissociables : s'adapter aux impacts déjà inévitables pour protéger les populations et les écosystèmes, et réduire les émissions, notamment pour renforcer notre résilience et réduire notre dépendance à l'extérieur.

### Ce qui a été fait

En un an, les fondations ont été posées. Le PCPF a été adopté à l'Assemblée en décembre 2024. Quatre postes dédiés au climat ont été créés au sein de l'administration, dont un chargé de mission adaptation à la DIREN. Les instances de gouvernance ont été relancées et la coordination a été renforcée avec la création d'un comité de coordination interministérielle via lequel la priorisation des actions ministérielles a été engagée. Sur le volet adaptation, une assistance technique dédiée a été mobilisée pour renforcer le volet adaptation au changement climatique du PCPF. Une étude anthropologique sur la perception du changement climatique a été lancée sur cinq archipels, posant les bases d'une communication adaptée aux réalités culturelles du Pays.

### Ce qui préoccupe

Le taux de réalisation global du plan d'actions s'établit à 14 % seulement. Sur 214 actions, seules 83 apparaissent comme démarrées dans la plateforme de suivi — contre 146 qui auraient dû l'être selon le calendrier prévu. Ce chiffre est à nuancer : il reflète en partie un défaut de renseignement de la plateforme de suivi plutôt que l'absence réelle d'actions engagées. Il n'en demeure pas moins que le plan d'actions doit s'accélérer et s'étoffer, et que la rigueur de reporting des coordinaeurs doit être significativement améliorée pour permettre un pilotage fiable.

## Les décisions prises au COPIL 4 (mars 2026)

Quatre décisions structurantes ont été actées : Priorisation des actions par chaque ministère et intégration dans les feuilles de route des services, définition du PAP et du RAP comme temps forts annuels de mise à jour du PCPF, validation de la stratégie de fin de mandat, mise à jour du plan d'actions intégrant de nouveaux projets, notamment sur l'adaptation. Quatre arbitrages ont été renvoyés en Conseil des ministres : suivi de la qualité de l'air, évaluation du FRPH, impact santé des PPN, et intégration de critères d'adaptation au changement climatique dans le SAGE

### Ce qu'il faut faire maintenant, quatre priorités pour les 12 prochains mois :

- **Changer de vitesse sur la mise en œuvre** : Intégrer les actions de haute priorité dans les feuilles de route des services et tenir les engagements de priorisation actés au COPIL 4.
- **Opérationnaliser le volet adaptation** : L'assistance technique doit produire ses premières trajectoires sectorielles d'ici fin 2026 en lien étroit avec les services concernés.
- **Améliorer le reporting** : La fiabilité du suivi du PCPF est une condition indispensable à un pilotage efficace. L'actualisation régulière de la plateforme de suivi, adossée aux cycles PAP et RAP, doit devenir une pratique systématique dans chaque ministère.
- **Rendre le PCPF visible et approprié** : Le plan de communication doit être finalisé et déployé dans les archipels. C'est la condition pour que les transformations portées par le plan — dans la mobilité, l'alimentation, l'énergie, la gestion du littoral ou de la ressource en eau, etc — s'inscrivent durablement dans les pratiques de l'ensemble des acteurs du Fenua.

**Ce bilan est contrasté, mais lucide. Les fondations sont là : l'équipe, la gouvernance, les engagements politiques, les financements. L'ambition de la stratégie de fin de mandat n'est pas de recommencer à zéro, mais de changer de vitesse. Les leviers à actionner : sobriété, mobilités, transition alimentaire, adaptation du littoral, aménagement, supposent des changements profonds qui ne se décrètent pas, mais s'accompagnent et se co-construisent avec l'ensemble des acteurs du Fenua. Ce qui manque encore, c'est la vitesse d'exécution. La prochaine année devra en apporter la réponse.**

# 1

# INTRODUCTION

La Polynésie française n'a pas attendu l'urgence climatique pour agir.

Dès 2012, le Pays se dotait d'un Plan Climat Stratégique (PCS), suivi en 2015 d'un Plan Climat Énergie (PCE). Le Plan Climat de la Polynésie française (PCPF), adopté en décembre 2024 par l'Assemblée de la Polynésie française, s'inscrit dans la continuité de ces engagements tout en franchissant une étape décisive : se conformer pleinement aux objectifs des Accords de Paris, avec des mesures concrètes, chiffrées et adaptées aux réalités du Fenua.

Ce bilan marque la première année de mise en œuvre opérationnelle du PCPF. Il a vocation à rendre compte des avancées accomplies, d'identifier les points de vigilance et de tracer la feuille de route pour la suite du mandat — en toute transparence, à destination des élus, des partenaires institutionnels, du secteur privé et des citoyens polynésiens.

## 1.1 Rétrospective : une démarche construite dans la durée

Le PCPF est le fruit d'un travail de fond engagé sur plusieurs années, structuré autour de quatre grandes phases :

- **État des lieux partagé** (juin à décembre 2022) : analyse documentaire, réunions avec les services et partenaires du Fenua, ateliers de concertation ;
- **Élaboration de la stratégie** climat-air-énergie (décembre 2022 à mai 2023) : définition d'une vision, de principes directeurs et des objectifs clés qui constituent la stratégie de la politique climat-air-énergie du Fenua ;
- **Co-construction du plan d'actions** (mai à juin 2024) : définition des actions prioritaires via des groupes de travail thématiques ;
- **Mise en œuvre, suivi et évaluation** (2024-2030) : déploiement opérationnel par l'ensemble des acteurs du territoire, avec une évaluation intermédiaire et une mise à jour prévues en 2026.

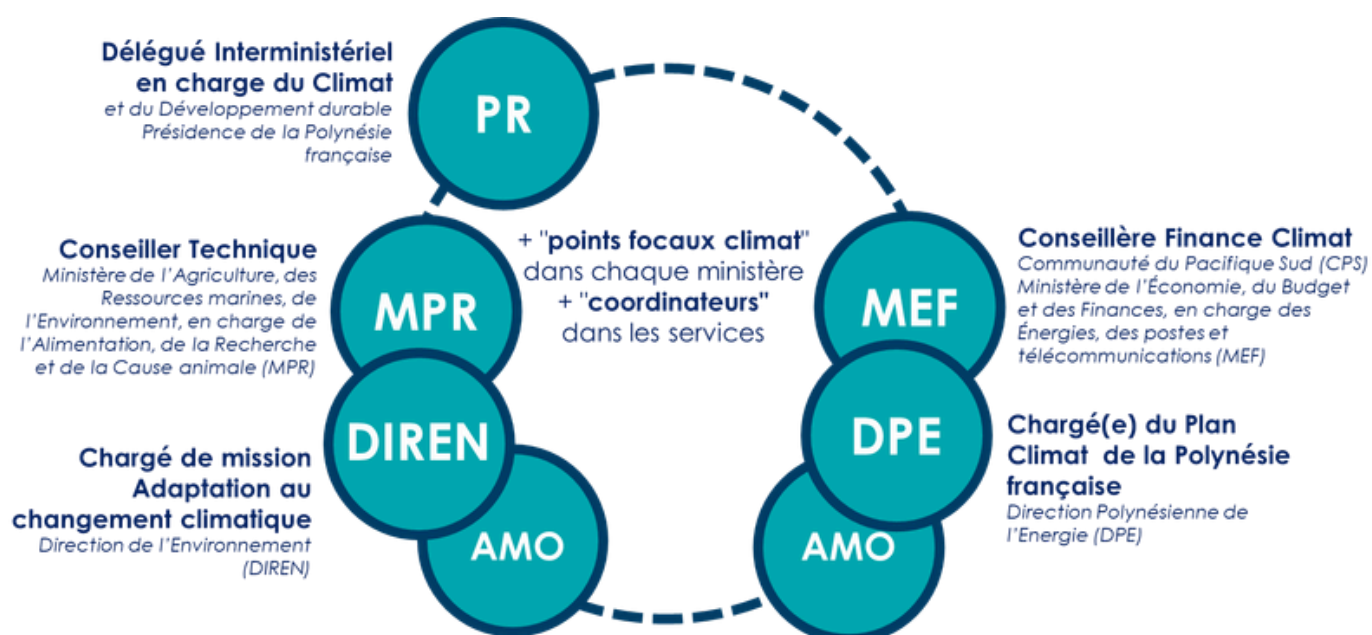
Depuis la finalisation du plan d'actions, plusieurs étapes institutionnelles majeures ont jalonné la démarche. Le PCPF et sa stratégie ont d'abord été adoptés en Comité de pilotage n°3 en juin 2024, avant d'être votés à l'Assemblée de la Polynésie française en décembre 2024 — une reconnaissance politique forte qui ancre le plan dans le cadre légal du Pays. Sur la scène internationale, la Polynésie française a mis à jour sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en juillet 2024 — l'équivalent onusien de son plan climat, et a participé à la Conférence des Nations unies sur les océans (UNOC) en juin 2025, affirmant sa voix dans les instances mondiales consacrées aux enjeux climatiques.

## 1.2 Structuration des métiers : se donner les moyens d'agir

Un plan climat n'existe que s'il est porté par des femmes et des hommes qui en font leur mission au quotidien. C'est pourquoi le Pays a fait le choix, depuis 2024, de renforcer significativement les ressources humaines dédiées au climat au sein de l'administration. Quatre recrutements structurants ont été réalisés en moins de deux ans :

- **Nomination d'un Délégué interministériel** en charge du climat et du développement durable en octobre 2024, qui assure la coordination transversale du PCPF au plus haut niveau de l'administration ;
- **Recrutement d'une conseillère finance climat** en octobre 2024, qui appuie le Pays dans la mobilisation et l'optimisation des financements dédiés à la transition, un recrutement soutenu par la Communauté du Pacifique Sud (CPS) ;
- **Renouvellement du poste de chargé(e) de mission PCPF** à la Direction de la Polynésienne de l'Énergie (DPE) depuis avril 2025, assure le suivi opérationnel et la coordination du plan d'actions ;
- **Création d'un poste de chargé(e) de mission adaptation au changement climatique** à la DIREN, pourvu depuis novembre 2025, qui renforce le volet adaptation du plan, encore insuffisamment développé à ce stade.

Ces recrutements s'inscrivent dans une organisation plus large qui mobilise, au sein de chaque ministère, des points focaux climat et, dans les services, des coordinateurs chargés de faire vivre le PCPF au niveau opérationnel. Deux assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) viennent compléter ce dispositif en appui technique.



## 1.3 Gouvernance : des instances relancées et structurées

**Le Comité de pilotage**, présidé par le Président du Pays, constitue l'instance politique de pilotage stratégique. Il valide les grandes orientations du PCPF et tranche les sujets qui excèdent le niveau technique. Depuis l'adoption de la stratégie en juin 2024 (COFIL 3), il s'est réuni une fois supplémentaire, en mars 2026 (COFIL 4).

**Le Comité de coordination interministérielle** (CCI), nouvellement créé, réunit les points focaux climat des ministères. Deux sessions ont été tenues en octobre puis novembre 2025, permettant d'amorcer la priorisation des actions ministérielles et d'aborder une première thématique transversale : la transition juste.

**Le Comité de suivi** réunit les coordinateurs issus des services du Pays, des communes, du secteur privé et des associations. Il veille à la cohérence et à la progression de la mise en œuvre des actions. Sur la période de mise en œuvre, il s'est réuni une fois en août 2025 (n°4) et une fois en avril 2026 (n°5).

Enfin, le **Comité citoyen et le Comité scientifique** se sont chacun réunis à trois reprises depuis le lancement de la mise en œuvre — en septembre 2025, février et avril 2026 — contribuant à intégrer respectivement la voix des habitants et l'expertise scientifique dans les orientations du plan.

Il convient de noter qu'une longue période sans réunion de ces instances a précédé ces sessions : elle s'explique par la vacance du poste de chargée de mission PCPF, dont le titulaire assure la coordination et l'animation de l'ensemble des instances de gouvernance. Le recrutement intervenu en avril 2025 a permis de relancer activement ces travaux.



## 1.4 Rappel des recommandations du CESEC

Lors de l'examen du projet de délibération portant adoption du PCPF 2030 en septembre 2024[1], le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC) a émis un avis favorable, assorti d'observations et de recommandations qui ont nourri la réflexion du Pays dans sa mise en œuvre.

### Les grands axes de l'avis du CESEC

Le CESEC a salué l'ambition du PCPF tout en pointant plusieurs exigences pour en garantir le succès. Il a notamment insisté sur la nécessité d'une volonté politique forte et d'un cadre formalisé et souple, soulignant que la gouvernance et le pilotage du plan constituent une des clés essentielles pour intégrer les objectifs climatiques dans les politiques publiques. Il a également appelé à une vaste campagne de sensibilisation et de communication, en plaçant l'éducation au cœur de la stratégie climatique et en recommandant de prendre en compte les savoirs traditionnels et l'identité culturelle des Polynésiens pour renforcer l'adhésion au PCPF. Sur le plan financier, le CESEC a recommandé d'intégrer des critères écologiques dans tous les dispositifs d'aides et d'incitations, et de consolider l'ensemble des financements dédiés au climat dans une approche globale afin d'en mesurer l'efficacité. Il a enfin relevé que certaines actions méritaient d'être adossées à des cibles chiffrées et des budgets prévisionnels.

### Les suites données par le Pays

La mise en œuvre du PCPF témoigne d'une prise en compte réelle de ces recommandations, même si le travail reste en cours sur plusieurs fronts.

Sur la gouvernance, la création du Comité de coordination interministérielle, le renforcement des équipes dédiées et la relance de l'ensemble des instances de pilotage répondent directement à l'exigence d'un cadre de pilotage structuré et transversal formulée par le CESEC. Sur la communication et la sensibilisation, le lancement d'une étude anthropologique sur la perception du changement climatique en Polynésie française, suivie d'un plan de communication adapté aux réalités de chaque archipel, traduit concrètement l'appel du CESEC à ancrer la démarche dans les cultures et les perceptions locales. Sur les financements, le recrutement d'une conseillère finance climat et les travaux engagés pour créer un guichet unique dédié aux financements verts s'inscrivent dans la logique de consolidation et de lisibilité recommandée. Sur les cibles chiffrées, la priorisation des actions engagée avec les cabinets ministériels vise précisément à doter les actions de haute priorité d'un calendrier, d'un budget et d'objectifs mesurables d'ici 2027.

Certaines recommandations du CESEC font l'objet de travaux en cours, détaillés dans les parties suivantes de ce bilan : la communication, le renforcement de la transition alimentaire, le déploiement des énergies renouvelables ou encore la stratégie littorale d'adaptation.

[1] Avis n° : 30/2024 sur le projet de délibération portant approbation du Plan Climat 2030 de la Polynésie française. (s. d.). CESEC. <https://www.cesec.pf/travaux/projet-de-deliberation-portant-approbation-du-plan-climat-2030-de-la-polynesie-francaise>

# 2 RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS

## 2.1 Un territoire dépendant aux énergies fossiles et vulnérable face au changement climatique

Au milieu de l'océan Pacifique, la Polynésie française est un territoire aussi vaste que l'Europe, et profondément isolé. Cette insularité, qui fait sa richesse et son identité, est aussi la source de vulnérabilités structurelles majeures face au changement climatique.

### Une dépendance énergétique et alimentaire préoccupante

Le territoire présente des taux de dépendance aux importations très élevés dû à son insularité : 93 % pour l'énergie\*[2] et 75 % pour l'alimentation[3]. Cette dépendance expose directement l'économie et les ménages polynésiens aux fluctuations des marchés mondiaux et aux chocs extérieurs. L'empreinte carbone moyenne d'un Polynésien s'élève aujourd'hui à 12,3 tonnes de CO<sub>2</sub>e par habitant — le chiffre le plus haut jamais enregistré sur le territoire[4]— soit plus de six fois l'objectif mondial de 2 tonnes fixé par les Accords de Paris pour limiter le réchauffement à 2 °C.

Cette empreinte carbone est structurée autour de quatre postes principaux : la consommation (importation de biens et services hors alimentation, 3,1 tCO<sub>2</sub>e/hab), les transports (4 tCO<sub>2</sub>e/hab, dont 2,1 tonnes pour les déplacements locaux), l'alimentation (2,5 tCO<sub>2</sub>e/hab) et l'énergie (1,6 tCO<sub>2</sub>e/hab)[5].

### Un territoire en première ligne du dérèglement climatique

Le changement climatique n'est pas une perspective abstraite pour la Polynésie : il est déjà là. Météo-France mesure une hausse de la température moyenne de +1,1 °C depuis le milieu du XXe siècle sur l'ensemble du territoire, une tendance confirmée par toutes les stations d'observation[6]. Cette hausse n'est pas uniforme : elle atteint déjà +1,55 °C dans les Îles de la Société, contre +0,65 °C aux Australes[7]. Les températures minimales augmentent entre +0,18 et +0,21 °C par décennie selon les archipels, et le nombre de nuits très chaudes s'est accru jusqu'à +14 jours supplémentaires par décennie à Faa'a[8]. À l'horizon 2050, Météo-France estime que la température moyenne annuelle augmentera de près de 0,9 °C par rapport au climat récent (1991-2020)[9]. Selon la Trajectoire de Réchauffement de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC), cette augmentation pourrait atteindre 1,6 °C en milieu de siècle et 2,3 °C en fin de siècle.

\*59 % de nos importations énergétiques sont destinées au secteur des transports, contre 33 % pour la production d'électricité, 5 % pour la production de chaleur et de froid, et 3 % pour la pêche et la perliculture

[2] Bilan énergétique de la Polynésie française 2024, DPE

[3] Plan De Transition Alimentaire 2024-2034, DAG, DRM, DSP

[4] - [5] Bilan énergétique de la Polynésie française 2024, DPE

Cette hausse des températures aggrave les vagues de chaleur marines avec des conséquences en cascade sur les écosystèmes coralliens polynésiens, qui couvrent 16 200 km et constituent un bien commun fondamental : protection des côtes, ressources halieutiques, revenus touristiques et identité culturelle. Les épisodes de blanchissement de 2016 et 2019 ont déjà sévèrement touché les récifs polynésiens : en 2020, moins de la moitié d'entre eux étaient en bon état[10]. Les projections du GIEC sont préoccupantes : les taux de destruction des coraux atteindraient 80 % avec un réchauffement de 1,5 à 2 °C, et 99 % au-delà de 2 °C[11]. Avec la dégradation des récifs, c'est la capacité de pêche qui se réduit : le GIEC anticipe un déclin d'au moins 50 % d'ici 2100 par rapport aux années 1980-2000, avec un risque direct d'insécurité alimentaire pour les populations insulaires[12].

La montée des eaux constitue une menace structurelle, en particulier pour les atolls. Le rythme d'élévation du niveau de la mer s'est accéléré : d'environ 1,4 mm/an entre 1880 et 1990, il atteint 3,3 mm/an en moyenne depuis 1990, et 2,9 mm/an localement à Tahiti[13]. À l'horizon 2050, pour un scénario médian, des zones de la plaine côtière de Tahiti — dont l'aéroport de Faa'a — seraient exposées à des submersions annuelles, de même que de nombreuses zones habitées et infrastructures aéroportuaires de Rangiroa[14]. Pour les atolls des Tuamotu, dont l'altitude ne dépasse pas quelques mètres, les conséquences sont particulièrement sérieuses : la submersion chronique salinise les sols et les aquifères, menaçant directement la ressource en eau douce. Le BRGM estime qu'il faut se préparer d'ici 2100 à une élévation supplémentaire comprise entre 45 et 83 cm du niveau moyen de la mer[15].

Sur le plan cyclonique, si l'activité globale tend à diminuer, les projections climatiques pointent vers des précipitations plus intenses dans un rayon de 200 km autour de l'œil des cyclones, avec un lien établi avec les épisodes El Niño[16]. Les impacts humains et matériels des événements passés rappellent concrètement ce que représente un cyclone majeur pour le Fenua.

Ces phénomènes convergent vers des impacts très concrets sur la population. Le GIEC qualifie les impacts pour les îles du Pacifique de forts à très forts sur la ressource en eau, la pêche, la nutrition et la santé[17]. La dépendance de la Polynésie aux importations alimentaires la rend particulièrement sensible aux chocs de production agricole mondiale. Sur le plan économique, des chercheurs de l'UPF ont estimé qu'une intensification des catastrophes naturelles pourrait réduire les recettes touristiques annuelles de 288 milliards de Fcfp. Ces risques ne touchent pas tous les Polynésiens de la même façon : ce sont les plus précaires, dépendants de la pêche et de l'agriculture de subsistance et souvent installés sur le littoral, qui sont les plus exposés.

[6], [7], [13] Diagnostic territorial PCPF, 2022, données Météo-France/AVISO.

[8],[9],[16] Étude climatologique des pluies et des températures en Polynésie française, Météo-France / DirEN, 2025.

[10] IFRECOR, 2021, cité dans Diagnostic PCPF, 2022.

[11],[12],[17] IPCC. (2022). Climate Change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change;

[14] Climate Central. (s. d.). Coastal Risk Screening Tool — Sea level rise and coastal flooding impacts.

<https://coastal.climatecentral.org>

[15] Le Cozannet et al., BRGM, 2025.

## Une qualité de l'air insuffisamment connue

Au-delà des enjeux environnementaux et économiques, le changement climatique est indissociable d'un enjeu sanitaire majeur, encore insuffisamment documenté en Polynésie. La Polynésie française constitue aujourd'hui le dernier territoire français dépourvu de dispositif agréé de surveillance de la qualité de l'air (de type AASQA — Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air). Ce déficit métrologique crée une « zone blanche » de données préjudiciable à la décision publique.

Les premières mesures réalisées par l'Observatoire Polynésien du Climat (OPC) entre 2022 et 2025 à l'aide de capteurs PurpleAir révèlent une signature de pollution à forte composante anthropique dans l'agglomération de Papeete : les concentrations en particules fines (PM2.5) augmentent nettement aux heures de pointe routières en semaine, avec un contraste marqué le week-end, démontrant que la pollution de l'air y est directement pilotée par le rythme de vie urbain. Lors de l'incendie de Technival en septembre 2024, les capteurs de l'OPC ont relevé des concentrations de PM2.5 dépassants de 23 fois le seuil journalier recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé à 2,9 km de la source.

En l'absence de mesures certifiées, l'autorité publique ne peut ni confirmer ni infirmer la dangerosité de l'air lors d'épisodes critiques. Or, selon l'OMS, l'exposition chronique aux particules fines est un facteur aggravant avéré des comorbidités prévalentes en Polynésie — diabète, maladies cardiovasculaires, asthme — et il n'existe pas de seuil d'exposition sans danger. Le rapport State of Global Air 2024 classe désormais la pollution atmosphérique comme le deuxième facteur de risque de décès prématuré dans le monde.

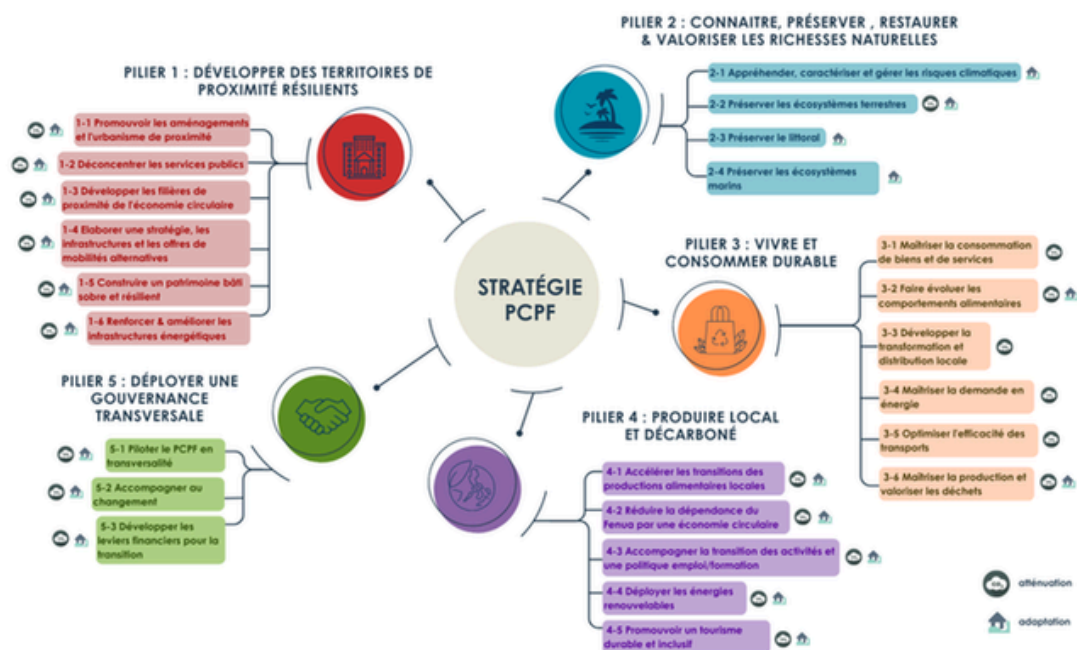
## 2.2 La stratégie climatique du Pays : atténuation et adaptation

Face à ces enjeux, le PCPF n'est pas un simple document de recommandations : c'est une démarche opérationnelle de territoire. Son ambition est que le climat soit intégré à toutes les échelles de gouvernance du territoire, en tenant compte des réalités sociales, économiques et culturelles des Polynésiens.

La stratégie, co-construite avec l'ensemble des parties prenantes entre 2022 et 2023 — à travers un forum ouvert ayant rassemblé plus d'une centaine de participants, complété par plusieurs ateliers thématiques — repose sur une vision à horizon 2050 : celle d'une Polynésie française résiliente, sobre, juste et fière de son identité, dont l'économie repose sur des énergies renouvelables, des modes de consommation durables, une agriculture locale et la préservation de ses écosystèmes uniques.

### Une stratégie organisée en 5 piliers et 24 orientations

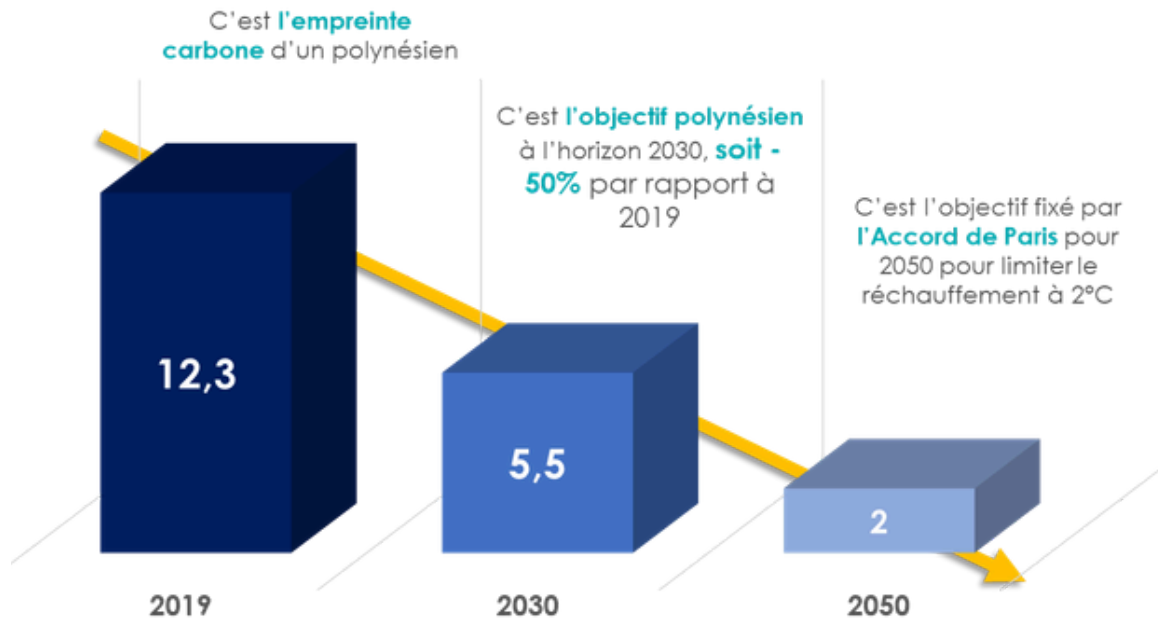
La stratégie du PCPF s'organise autour de 5 piliers et 24 orientations couvrant l'aménagement et les mobilités (Pilier 1), la préservation des richesses naturelles (Pilier 2), la consommation durable (Pilier 3), la production locale et décarbonée (Pilier 4), et la gouvernance transversale (Pilier 5).



Elle repose sur deux leviers indissociables : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, documentée et objectivée par le calcul de l'empreinte carbone du territoire, et l'adaptation aux impacts inévitables du changement climatique. Ce second volet, reconnu comme insuffisamment développé à ce stade, fait l'objet d'un renforcement prioritaire dans la stratégie de fin de mandat, détaillé en Partie 5 du présent bilan.

## 2.3 Les objectifs pris

Le Pays s'est engagé à réduire de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 par rapport à 2019, pour atteindre 5,5 tCO<sub>2</sub>e par habitant, avec un horizon à 2 tonnes d'ici 2050 conformément aux Accords de Paris.



Atteindre l'objectif de 5,5 tCO<sub>2</sub>e par habitant suppose un virage sociétal profond, avec des efforts particuliers sur la réduction de l'empreinte carbone de nos importations (-40 % sur les biens de consommation, -50 % sur la viande importée), la maîtrise de la demande en énergie (-20 %), et le déploiement des énergies renouvelables (60 % du mix électrique d'ici 2030, contre 36 % en 2022).

**Il convient de noter que, même en réalisant l'ensemble des actions du PCPF tel qu'il a été adopté à l'APF, l'empreinte carbone n'atteindrait que 8,5 tCO<sub>2</sub>e/hab à l'horizon visé— soulignant la nécessité absolue d'accélérer la mise en œuvre, objet du présent bilan.**

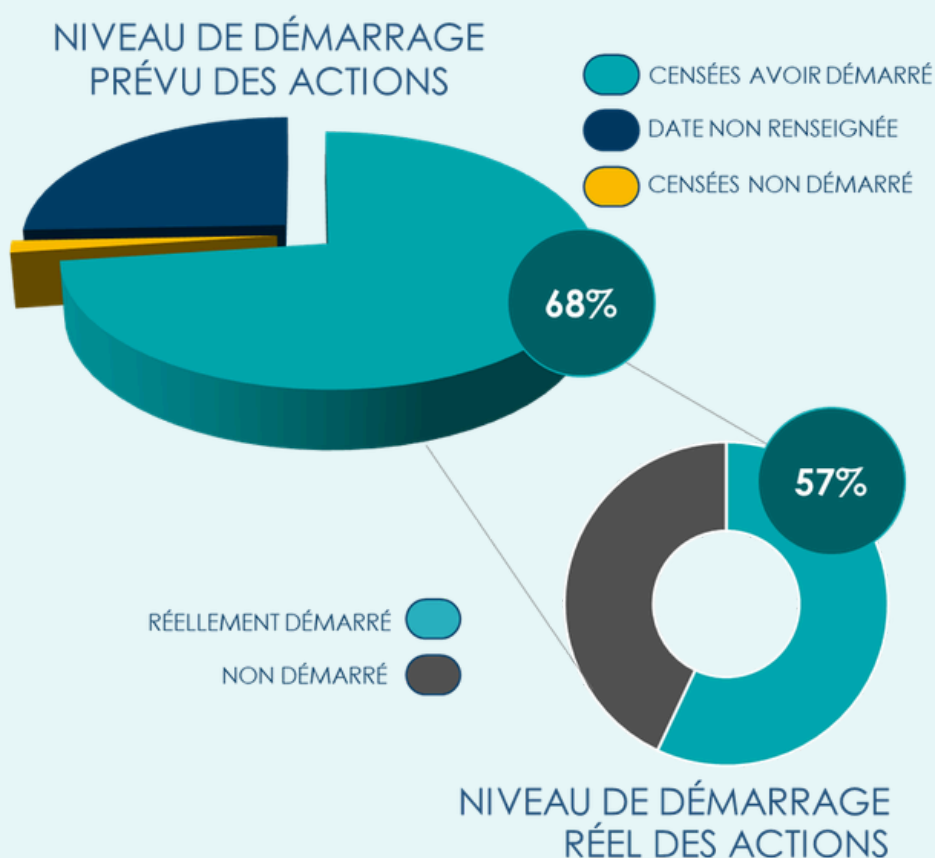



# 3 BILAN D'AVANCEMENT ET TRAJECTOIRE

## 3.1 Un avancement sous-estimé

Avant d'analyser les chiffres d'avancement du plan d'actions, il est indispensable de souligner une limite méthodologique importante : les taux de réalisation présentés ici reflètent l'état de la plateforme de suivi du PCPF, dont le remplissage est encore améliorable. Un faible taux d'avancement ne signifie donc pas nécessairement qu'une action n'a pas démarré — il peut simplement traduire un défaut de mise à jour par les coordinateurs concernés. Cette réserve étant posée, les données disponibles permettent néanmoins de dresser un état des lieux.

Sur 214 actions, 146 devraient avoir démarré à ce stade selon le calendrier prévu, soit 68 % des actions. En réalité, seules 83 actions apparaissent comme démarrées dans la plateforme, soit 57 % de l'objectif prévu. L'accélération du remplissage de la plateforme de suivi, bien qu'engagé, constitue donc un préalable indispensable à une lecture fiable de l'avancement réel du PCPF, c'est l'une des décisions actées lors du COPIL n°4 du 2 mars 2026.





## 3.2 Un plan d'actions qui a accélérer

Le taux de réalisation global moyen connaît une forte progression et s'établit à 14 %, contre 5% en août 2025, avec des résultats très contrastés selon les piliers et les orientations :

Le Pilier 1 affiche le taux d'avancement le plus élevé avec 18 % sur 48 actions. L'orientation 1.6 sur les infrastructures énergétiques constitue le point fort avec 57 % de réalisation moyenne. L'orientation 1.4 sur les mobilités alternatives progresse également à 30 %, notamment grâce au déploiement du TCSP (42 %) et au schéma directeur des modes actifs (60 %), mais aussi la réalisation de l'enquête ménage-déplacement. En revanche, les orientations sur l'urbanisme de proximité (1.1, 1 %) et l'économie circulaire locale (1.3, 4 %) restent en retrait, avec des actions de haute priorité encore à 0 % sur l'ensemble du plan.

Le Pilier 2 présente le taux d'avancement le plus faible avec 6 % sur 40 actions. Le volet adaptation (2.1) progresse tout de même à 13 %, avec notamment la construction des trajectoires sectorielles d'adaptation et le diagnostic de vulnérabilité à l'échelle du Pays qui n'ont pas encore démarré.

Le Pilier 3 atteint 11 % sur 44 actions. L'orientation sur la maîtrise de la demande en énergie (3.4, 28 %) et celle sur l'efficacité des transports (3.5, 22 %) tirent le pilier vers le haut, portées notamment par la stratégie de covoiturage (60 %) et la réforme de la fiscalité sur l'électroménager (67 %). En revanche, la valorisation des déchets (3.6, 5 %) et la transformation alimentaire locale (3.3, 3 %) restent insuffisamment engagées.

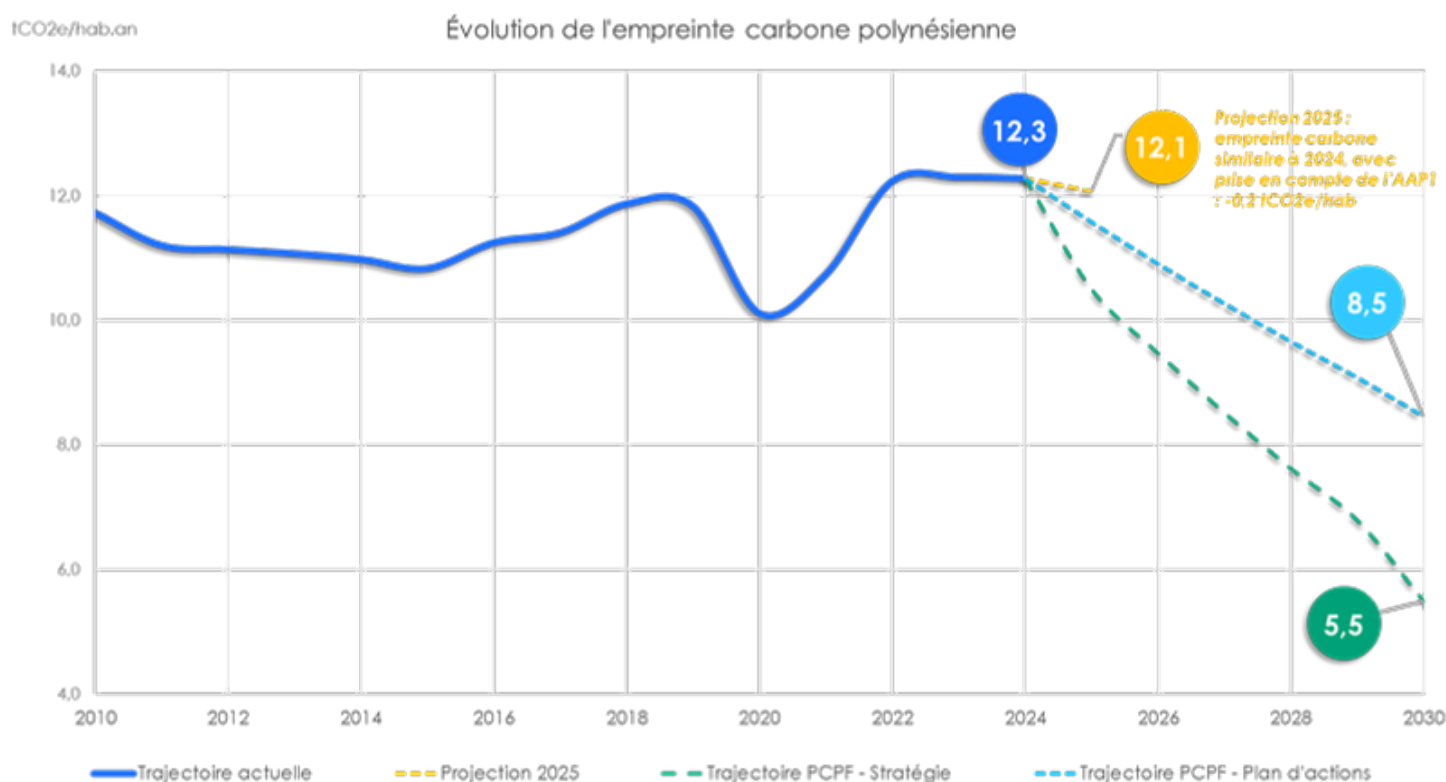
Le Pilier 4 s'établit à 16 % sur 54 actions, le plus fourni du plan. Le déploiement des énergies renouvelables (4.4, 25 %) constitue le point le plus avancé, avec l'étude de modélisation d'un système électrique 100 % renouvelable pour Tahiti et un déploiement très dynamique du photovoltaïque grâce aux deux appels à projets de fermes solaires, permettant en partie d'atteindre 50% de renouvelable dans le mix électrique de Tahiti en 2025. Notons aussi deux actions à 100 % : l'animation de la Convention des Entreprises pour le Climat Pacifique et la publication des données sur la GPEC. L'accompagnement de la transition emploi-formation (4.3, 19 %) progresse également. La transition alimentaire locale (4.1, 12 %) et le tourisme durable (4.5, 10 %) restent en deçà des attentes.

Le Pilier 5 atteint 14 % sur 28 actions. Le levier financier (5.3, 29 %) progresse bien, avec l'établissement de la méthode d'évaluation climat du budget du Pays à 71 %. La mobilisation du secteur bancaire progresse, tout comme la sensibilisation pédagogique (5.2) qui progresse à 10 %, notamment grâce aux actions de sensibilisation ludique (71 %). La formation des agents du Pays aux enjeux de la transition écologique — action de haute priorité — n'a pas encore démarré, mais l'intégration de premiers modules dans le catalogue de formation devrait être engagée dès 2026.

### 3.3 La trajectoire climatique du Pays

Les données d'avancement du plan d'actions se lisent à la lumière de la trajectoire climatique du territoire. Le constat est clair : à ce stade, la Polynésie française n'amorce pas encore de ralentissement de ses émissions. L'empreinte carbone pour 2025 est projetée à un niveau similaire à celui de 2024, avec une légère inflexion attendue de -0,2 tCO<sub>2</sub>e/hab grâce à la première tranche de l'Appel à Projet (AAP) sur les fermes solaires. Le déploiement de ces fermes devrait permettre un léger infléchissement à court terme, mais il demeure très insuffisant au regard de l'objectif de -50 % d'ici 2030.

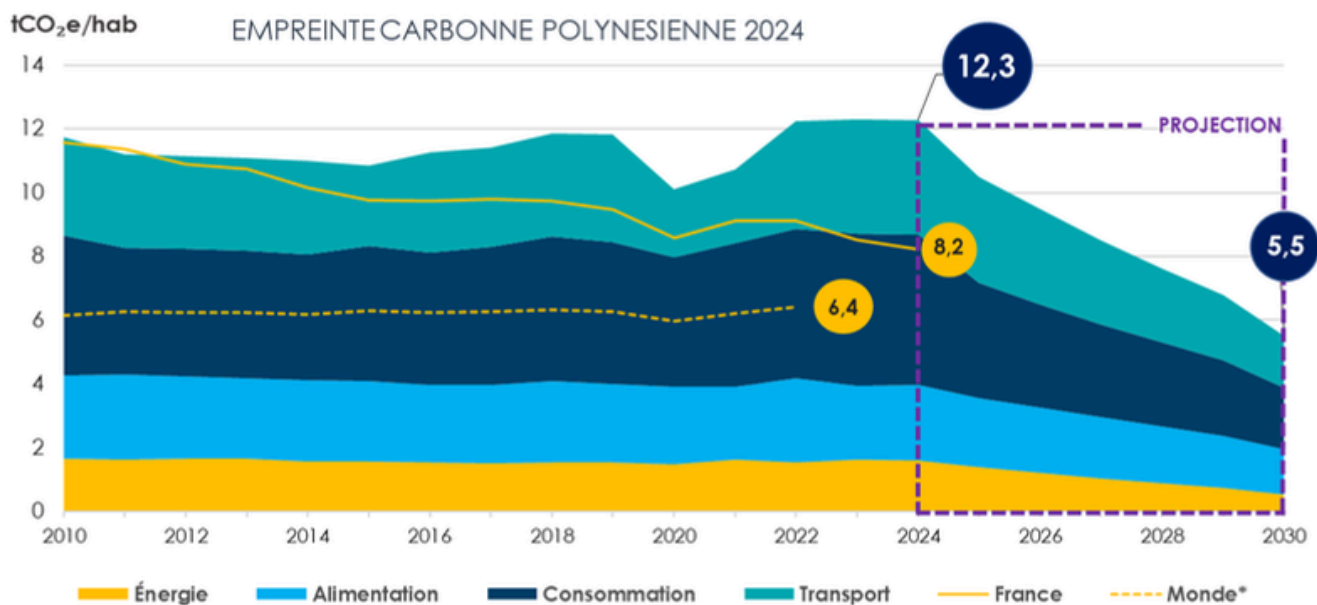
**Ce décalage entre les ambitions du PCPF et la trajectoire effective souligne que le plan d'actions, même réalisé dans son intégralité, ne permettrait d'atteindre qu'une empreinte carbone de 8,5 tCO<sub>2</sub>e/hab — soit encore bien loin des 5,5 tonnes visées. L'accélération et l'enrichissement du plan constituent donc une nécessité.**



### 3.4 L'empreinte carbone polynésienne

Pour comprendre où agir en priorité, il est utile de revenir sur la composition de l'empreinte carbone polynésienne, aujourd'hui à 12,3 tCO<sub>2</sub>e/hab. Le premier facteur est la consommation — l'importation de biens et services hors alimentation (3,7 t), devant les transports (4,7 t, dont 2,4 t pour les déplacements locaux et 2,2 t pour les déplacements internationaux), l'alimentation (2,3 t, dont 1,1 t liée à la viande importée) et l'énergie (1,7 t).

Cette répartition oriente clairement les leviers prioritaires d'action : promouvoir la sobriété dans les comportements de consommation, accélérer la transition des mobilités et transformer en profondeur les comportements alimentaires. Pour plus de détail, notamment sur l'empreinte carbone importée et territoriale, consultez le Bilan Énergétique de la Polynésie française sur le site internet de la Direction Polynésienne de l'énergie.[18]



Secteur moyenne en tCO <sub>2</sub> e/hab	2010-2019	2022-2024	Évolution	Objectif 2030	2024-2030
Transport	3,0	3,5	+ 17 %	1,6	-54 %
Consommation	4,2	4,7	+ 13 %	1,9	-59 %
Alimentation	2,5	2,4	- 4 %*	1,4	-42 %
Énergie	1,6	1,6	+ 0 %	0,5	-67 %
<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>12,3</b>	<b>+ 8 %</b>	<b>5,5</b>	<b>-55 %</b>

[18] <https://www.service-public.pf/sde/observatoire-polynesien-de-lenergie-ope-3/>

# 4 DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATIONS

## 4.1 Les avis des comités citoyen et scientifique

Les comités citoyen et scientifique, réunis en septembre 2025 et février 2026, ont formulé des avis qui ont nourri le diagnostic présenté au COPIL 4 de mars 2026. Leurs contributions convergent sur plusieurs points structurants.

**Le comité scientifique** a insisté sur la nécessité de renforcer l'intégration des sciences humaines et sociales dans les analyses d'adaptation au changement climatique, soulignant que les dynamiques culturelles, sociales et comportementales sont déterminantes pour la réussite de la transition. Il a également recommandé la mise en place d'un suivi de la qualité de l'air, le développement de dispositifs de formation adaptés aux réalités du territoire, l'intégration de critères d'adaptation au changement climatique dans la Politique Publique de l'Habitat, et la promotion de la conservation et de la sanctuarisation des écosystèmes. Enfin, il a appelé à inscrire les enjeux climatiques dans les documents d'aménagement du territoire et à renforcer la gestion des déchets à l'échelle polynésienne.

**Le comité citoyen** a quant à lui exprimé une préoccupation profonde face à l'urgence de la situation. Il a rappelé que le seuil de +1,5 °C de réchauffement global est désormais considéré comme atteint, plaçant les discussions sur le plan climat dans un registre existentiel pour de nombreuses îles du Pacifique. Le comité a appelé les membres du gouvernement à mobiliser l'ensemble des leviers disponibles et à prendre les décisions nécessaires sans délai, soulignant que les mesures actuelles ne sont pas à la hauteur de la gravité des enjeux. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer la sensibilisation de proximité auprès des populations, et en particulier auprès des personnes vulnérables.

**Ces avis s'inscrivent dans la continuité des recommandations formulées par le CESEC lors de l'adoption du PCPF, qui avait déjà appelé à une volonté politique forte, à une vaste campagne de sensibilisation et à une meilleure prise en compte des savoirs traditionnels et de l'identité culturelle polynésienne.**

## 4.2 Les recommandations techniques

De la concertation avec les coordinateurs des actions du PCPF et à partir des données disponibles, les chargés de mission ont pu dégager un certain nombre de recommandations techniques.

### DÉVELOPPER DES TERRITOIRES DE PROXIMITÉ RÉSILIENTS

1

Aménager de façon à **faciliter les modes doux**  
Institutionnaliser **l'écoconstruction et ses filières**

### CONNAITRE, PRÉSERVER, RESTAURER & VALORISER LES RICHESSES NATURELLES

2

Etablir des modalités de **gestion durable des eaux pluviales**  
Structurer des **leviers de financement** pour le tissu associatif  
Etablir une **stratégie biodiversité**

### VIVRE ET CONSOMMER DURABLE

3

Renforcer **l'optimisation** des transports terrestres  
Promouvoir des **pratiques alimentaires moins carbonées et plus saines**  
**Accompagner la transition du transport maritime et aérien**

### PRODUIRE LOCAL ET DÉCARBONÉ

4

Clarifier la trajectoire sur les **ouvrages de production hydraulique**  
Concevoir une **stratégie de dév. économique en phase avec le PCPF**  
Accentuer les efforts pour des **systèmes alimentaires durables**

### DÉPLOYER UNE GOUVERNANCE TRANSVERSALE

5

Créer un **guichet unique** pour les financements dits « verts »  
**Renforcer, structurer et évaluer les dispositifs de formation** sur le changement climatique, notamment pour les agents du Pays

## 4.3 Les recommandations d'organisation

Au-delà du contenu du plan d'actions, le diagnostic a mis en évidence des failles organisationnelles qui expliquent en grande partie les faibles taux d'avancement constatés. Plusieurs recommandations d'organisation ont été formulées pour y remédier.

### CONSTAT

Les feuilles de routes ministérielles n'intègrent pas toujours les actions du PCPF.

Un sujet aussi transversal nécessite un partage régulier d'informations et de suivi de l'avancement, mais l'outil prévu à cet effet est sous-utilisé.

Aucun dispositif indépendant ne permet d'évaluer l'action publique en matière de climat.

### RECOMMANDATIONS

**Prioriser l'ensemble des actions** du PCPF afin de distinguer clairement ce qui est engageable d'ici la fin du mandat de ce qui relève d'un horizon plus lointain.

Inscrire **les actions prioritaires du PCPF dans les feuilles de route des services.**

**Mettre en place de comités interministériels** réguliers, permettant de traiter en transversalité les points de blocage qui dépassent le périmètre d'un seul ministère.

**Rendre le plan d'actions plus accessible et mobilisateur pour les coordinateurs,** en le rapprochant des politiques publiques sectorielles de chaque service par exemple.

**Acter des temps forts annuels** pour actualiser la plateforme de suivi PAP et RAP avec l'appui actif des ministères, afin de garantir une lecture fiable de l'avancement réel du PCPF.

**Créer un organe indépendant d'évaluation** et de suivi, chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat, et sa cohérence avec les engagements de la Polynésie française.

# 5 STRATÉGIE POUR LA FIN DU MANDAT (2028)

## 5.1 La vision globale proposée

Le diagnostic présenté en Partie 3 et 4 est sans ambiguïté : à ce rythme, les objectifs climatiques du PCPF ne seront pas atteints.

Quatre facteurs bloquants principaux ont été identifiés :

1. **une appropriation encore insuffisamment structurée à l'échelle ministérielle**, entraînant une faible mise en œuvre par les services qui n'ont pas toujours de commande claire ;
2. **des points de blocage relevant d'enjeux transversaux** qui ne peuvent être résolus par un seul ministère ;
3. **un volet adaptation trop faible**, qui rend le PCPF incomplet face aux impacts climatiques déjà en cours ;
4. **et un manque de communication autour des enjeux climatiques**, peu de personnes hors de l'administration connaissant l'existence du PCPF et de sa feuille de route.



INTÉGRATION  
MINISTÉRIELLE

GRANULARISATION DU PLAN  
D' ACTIONS ET SUIVI

ÉVALUATION DES DÉCISIONS

COMMUNICATION

ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE

PLAN DE COMMUNICATION DU PCPF

AIDE À LA  
DÉCISION

STRATÉGIE LITTORALE

STRATÉGIE LITTORALE

CCI\*

CCI

COPIL

CCI

COPIL

CCI

COPIL

CCI

COPIL

2025

2026

2027

Chaque ministère connaît ses actions et une première thématique a été abordée. De premiers éléments sont apportés en COPIL pour évolution du plan d'actions.

Un bilan des objectifs est réalisé, des recommandations sont émises pour 2027.

Un cadre d'analyse long terme pour les décisions majeures est défini.

Toutes les actions « priorité haute » sont travaillées, budgétisées et assorties d'objectifs à l'horizon 2027.

Pour répondre à ces facteurs bloquants, la stratégie de fin de mandat s'articule en trois phases successives.

- Une première phase d'intégration ministérielle, dans laquelle chaque ministère priorise ses actions et les intègre dans les feuilles de route de ses services.
- Une deuxième phase de granularisation du plan d'actions, dans laquelle les actions prioritaires sont travaillées, budgétisées et assorties d'objectifs mesurables à l'horizon 2027.
- Une troisième phase d'évaluation des décisions, permettant de dresser un bilan des objectifs atteints et d'émettre des recommandations pour la suite.

Ces trois phases s'appuient sur des outils complémentaires : des comités interministériels pour lever les points de blocage transversaux, un renforcement du volet adaptation, et un plan de communication adapté aux réalités culturelles du territoire.

## 5.2 Priorisation ministérielle

La priorisation conduite avec les cabinets ministériels a permis de définir, pour chaque ministère, les axes climatiques prioritaires d'ici la fin du mandat.

### PRÉSIDENTE

- Mobiliser des **financements diversifiés** pour notre transition
- Renforcer la **coopération régionale sur le changement climatique**
- Développer un **tourisme durable**

### VICE PRÉSIDENTE (VP)

- Travaux sur la **résilience des populations face à une catastrophe naturelle**

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU BUDGET ET DES FINANCES (MEF)

- Mener des **évaluation et réformes de dispositifs économiques** structurants
- Encadrer la **transition énergétique** : EnR, MDE et fiscalité
- **Piloter le PCPF** et assurer son financement et sa communication
- Déployer et structurer l'**Economie sociale et solidaire (ESS)**

### MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (MPR)

- Renforcer le volet **adaptation au changement climatique** du PCPF
- Déployer une **gestion intégrée de l'eau**
- Protéger la **biodiversité** et les écosystèmes
- Développer l'**agrotransformation et la résilience alimentaire**
- Renforcer la **gestion des déchets**
- Lancer une étude de dimensionnement sur la **qualité de l'air**

### MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE (MFT)

- **Moderniser l'administration** : réduction déplacement et meilleure accessibilité
- **Adapter les compétences et les formations** aux besoins de la transition
- **Monter en compétence l'administration** sur la transition écologique

### MINISTÈRE DES GRANDS TRAVAUX (MGT)

- **Transformer les mobilités terrestres** à Tahiti et réduire la dépendance à la voiture
- Décarbonation du **secteur maritime**
- Déployer la **décentralisation**

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ (MSP)

- Suivre et anticiper les **risques vectoriels favorisés par le changement climatique**

### MINISTÈRE DU FONCIER ET DU LOGEMENT (MFL)

- Déployer des **schémas d'archipels** via le SAGE en cohérence avec le PCPF
- Déployer une **stratégie d'adaptation du littoral**

### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (MEE)

- **Sensibilisation et éducation** au développement durable et à la nutrition
- Accompagnement de la **transition des activités et politique emploi/formation**

## 5.3 Le renforcement de la gouvernance : les comités interministériels

Les comités de coordination interministérielle (CCI) constituent le principal outil opérationnel pour lever les points de blocage transversaux. Leur rôle est double : permettre à chaque ministère de prioriser ses actions dans un cadre partagé, et créer un espace de dialogue structuré autour de thématiques climatiques qui nécessitent une réponse coordonnée entre plusieurs ministères. Deux CCI ont déjà été tenus depuis leur création en 2025. Le premier, tenu en octobre 2025, a permis d'amorcer la priorisation des actions ministérielles. Le second, tenu en novembre 2025, a porté sur une première thématique ciblée : la transition juste, détaillée ci-après. La cadence de ces comités a vocation à s'intensifier au cours de l'année 2026, avec une réunion prévue par thématique prioritaire identifiée.



## 5.4 Focus sur la première thématique : la transition juste

Le choix de la transition juste comme première thématique du CCI n'est pas anodin. Le PCPF adresse encore trop peu les problématiques de justice sociale, alors que le changement climatique est fondamentalement un défi d'équité : ses impacts et la capacité d'y répondre sont répartis de manière inégale entre et au sein des sociétés polynésiennes. Les populations les plus vulnérables — habitants des atolls, ménages à faibles revenus, personnes âgées — sont souvent les premières exposées aux conséquences du dérèglement climatique, et les moins armées pour y faire face.

Cinq actions à fort impact ont été identifiées lors de ce CCI et soumises à arbitrage : la mise en place d'un dispositif de suivi de la qualité de l'air, portée conjointement par le Ministère de la Santé et le Ministère des Ressources et de l'Environnement ; la caractérisation des lentilles d'eau douce des atolls habités ; la révision du Fonds de Régulation des Prix des Hydrocarbures (FRPH) en faveur d'un meilleur ciblage des aides ; la soumission de la liste des Produits de Première Nécessité (PPN) à un avis sur leur impact santé ; et l'intégration de critères d'adaptation au changement climatique dans la Politique Publique de l'Habitat. Ces arbitrages, qui n'ont pu être tranchés lors du COPIL 4, ont été renvoyés en Conseil des ministres pour décision.

## 5.5 Le renforcement du volet adaptation au changement climatique

Le volet adaptation constitue l'un des angles morts les plus préoccupants du PCPF dans son état actuel. Pour y remédier, le Pays s'est doté d'une assistance technique dédiée en complément du chargé de mission adaptation recruté à la DIREN en novembre 2025.

La méthodologie retenue s'articule en quatre étapes :

1. identifier les politiques d'adaptation existantes et évaluer leur niveau de maturité ;
2. fixer un cap stratégique pour l'adaptation du territoire à horizon 2050 ;
3. construire des trajectoires sectorielles d'adaptation par domaine (littoral, eau, agriculture, santé, etc.) ;
4. puis élaborer le plan d'actions correspondant.

Ce travail, d'une durée de 18 mois, a pour ambition de doter la Polynésie d'une trajectoire d'adaptation robuste, scientifiquement fondée et opérationnelle — ce que le scénario FenuAdapt' avait posé comme cadre conceptuel dès 2023.



## 5.6 Étude anthropologique et communication

L'un des enseignements les plus marquants du bilan de mise en œuvre est le faible niveau de connaissance et d'appropriation du PCPF au-delà de l'administration.

Pour y remédier, deux chantiers ont été lancés conjointement :

- **Une étude anthropologique sur la perception du changement climatique** en Polynésie française a été initiée, avec des terrains conduits à Tahiti, Moorea, Huahine, Anaa, Nuku-Hiva et Rurutu. Ses premiers résultats sont riches d'enseignements. Ils révèlent un décalage croissant entre certains savoirs traditionnels et les réalités climatiques actuelles : les cycles biologiques des espèces, tels que les migrations de poissons ou la croissance du taro, sont remis en question par le dérèglement climatique. Ils montrent également que les causes du changement climatique sont majoritairement perçues comme extérieures au territoire — les habitants considérant que ce phénomène est engendré par les grandes puissances mondiales et non par les populations locales. Enfin, ils mettent en évidence un lien fort entre les croyances religieuses et la perception du climat, l'appartenance à une confession spécifique influençant la lecture des causes et des conséquences du changement climatique.
- Ces résultats constituent le socle sur lequel sera bâti **un plan de communication adapté aux réalités et perceptions propres à chaque archipel**. Ce plan, attendu pour le second semestre 2026, a pour objectif de définir des messages et des formats de sensibilisation en phase avec les cultures locales, tout en accompagnant les projets du PCPF présentant de forts enjeux d'acceptabilité, comme la mobilité ou la transition énergétique.



# 6 LES RÉSULTATS DU COMITÉ DE PILOTAGE DE 2026

## 6.1 Un COPIL sous le signe de l'accélération

Le quatrième Comité de Pilotage du Plan Climat de la Polynésie française s'est tenu le 2 mars 2026, sous la présidence de M. Moetai Brotherson, Président de la Polynésie française. Cette session a réuni l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques, associatifs et citoyens du PCPF — ministres, partenaires techniques et financiers, représentants du secteur privé, membres des comités citoyen et scientifique.

Dans son discours d'ouverture, le Président a rappelé les conséquences bien réelles du changement climatique sur la société polynésienne, en citant notamment la salinisation des lentilles d'eau comme illustration concrète des bouleversements en cours. Il a réaffirmé l'unanimité politique précieuse qui entoure le PCPF et la nécessité absolue d'anticiper les changements plutôt que de les subir, posant la résilience comme fondement collectif et préventif de la planification climatique du Pays.

## 6.2 Les échanges et débats

À l'issue des débats, sept propositions ont été soumises à arbitrage. Quatre ont été adoptées, trois ont été renvoyées en Conseil des ministres.

Ont été adoptées : l'actement du mouvement du plan d'actions intégrant les ajouts et suppressions proposés ; la priorisation des actions et leur intégration dans les feuilles de route des services dans un délai de quinze jours ; la définition du PAP et du RAP comme temps forts annuels pour la mise à jour des actions du PCPF ; et la validation de la stratégie de fin de mandat présentée.

Ont été renvoyées en Conseil des ministres : le lancement d'une étude de dimensionnement pour la préfiguration d'un dispositif de suivi de la qualité de l'air ; la réalisation d'une évaluation des mécanismes de soutien au prix des hydrocarbures ; la soumission de la liste des PPN à un avis sur l'impact santé ; et l'intégration de critères d'adaptation au changement climatique dans la Politique Publique de l'Habitat.

En clôture du COPIL, la Vice-Présidente a assuré que l'ensemble des propositions non retenues à ce stade seraient réexaminées lors du Conseil des ministres du 4 mars 2026, témoignant de la volonté du gouvernement de maintenir la dynamique enclenchée et de ne pas laisser ces sujets sans suite.

**Enfin, l'ensemble des arbitrages ont été adoptés, avec quelques modifications, à l'image des critères de résiliences qui ne seront pas inscrits dans la PPH mais dans le SAGE.**



# 7 CONCLUSION

Un an après l'adoption du Plan Climat de la Polynésie française à l'Assemblée, ce premier bilan annuel dresse un tableau contrasté mais lucide : des fondations solides ont été posées, des avancées réelles sont à saluer, mais l'urgence climatique commande d'accélérer significativement le rythme de mise en œuvre.

Les avancées sont réelles et méritent d'être reconnues. En l'espace d'un an, le Pays s'est doté d'une équipe dédiée au climat, a structuré ses instances de gouvernance, a engagé la priorisation ministérielle, a lancé des travaux inédits sur l'adaptation et la communication, et a ancré le PCPF dans le cadre légal du territoire par son adoption à l'Assemblée. Ces jalons institutionnels constituent le socle indispensable à toute action durable.

Mais le constat est là : avec 10 % des actions réalisées et une trajectoire d'émissions qui ne fléchit pas encore, le Pays n'est pas sur la voie d'atteindre ses objectifs climatiques d'ici 2030. Le temps qui reste est court, et les leviers à actionner — sobriété dans la consommation, transformation des mobilités, transition alimentaire, adaptation du littoral — supposent des changements profonds qui ne se décrètent pas mais s'accompagnent, se financent et se co-construisent avec l'ensemble des acteurs du Fenua.

C'est précisément l'ambition de la stratégie de fin de mandat présentée lors du COPIL 4 : non pas recommencer à zéro, mais changer de vitesse. Intégrer le climat dans les feuilles de route des services, lever les points de blocage thématique par thématique, renforcer le volet adaptation trop longtemps sous-développé, et donner au PCPF la visibilité publique qu'il mérite auprès des citoyens polynésiens.

Le CESEC l'avait formulé avec clarté lors de l'adoption du plan : ce défi doit être perçu comme une opportunité de réunir et d'engager l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs. Un an de mise en œuvre confirme cette intuition — les ressources, les financements et la volonté politique sont là. Ce qui manque encore, c'est la vitesse d'exécution.

Le présent bilan en pose le diagnostic ; la prochaine année devra en apporter la réponse.



# PLAN CLIMAT

de la Polynésie française